

# CONDITIONS GENERALES DE VENTE OFFRES DE LOCATIONS SAISONNIERE DE LOGEMENTS MEUBLÉS

## DÉSIGNATION

-“ **Location saisonnière** ” désigne tout produit de location de logement meublé saisonnier classé ou non (ex : villa, maison, chalet,...) (Loi du 02 janvier 1970 art. 1-1 ordonnance 01/07/0

-“ **Fournisseur**” désigne le fournisseur de l’hébergement (propriétaire) disponible sur le site “ VILLAGE LES PINS DOR .COM” pour une réservation de séjours.

-“**Service Hébergement**” désigne le service de commande, d’achat, de paiement ou de réservation en ligne des différents produits et services proposés par les Fournisseurs sur la plateforme”villageslespinsdor.com” détenue, gérée et alimentée par DIDIWAN.

## DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Le Service Hébergement tient à attirer l’attention du client sur le fait qu’elle ne se présente pas comme fournisseur de logements de vacances, mais publie sur son site des offres locatives saisonnières meublées mises à sa disposition au nom et pour le compte des prestataires. Par conséquent, la responsabilité du Service Hébergement ne saurait être engagée qu’en cas de faute prouvée de sa part au moment de la réservation.

En sa qualité d’intermédiaire, le Service Hébergement adresse une confirmation de réservation (voucher) reprenant le descriptif du bien loué et les conditions de location du prestataire tels que figurant dans le descriptif de l’offre. Le Fournisseur facture directement le Service Hébergement. Par conséquent, le Service Hébergement, en sa qualité d’intermédiaire, adresse elle-même une facture au client.

La réservation auprès du Service Hébergement ou sur son site “ villagelespinsdor.com” entraîne l’entière adhésion du client aux conditions générales de vente de cette dernière, ainsi qu’aux conditions du prestataire telles que figurant dans le descriptif de l’offre et dans le voucher, et l’acceptation sans réserve de l’intégralité de leurs dispositions.

## RESERVATION

Elle doit être assortie du versement d’un acompte représentant 30% du prix global du séjour (avec les prestations complémentaires intégrées) et en option de la totalité de la prime d’assurance. Le versement du solde est exigible 30 jours au plus tard avant le début du séjour. Si la réservation intervient moins de 30 jours avant l’arrivée dans la l’hébergement, la totalité du séjour est à régler lors de la réservation. La réservation est considérée comme définitive dès qu’elle a fait l’objet d’une confirmation écrite de la part du Service hébergement. La réservation de l’un de nos séjours implique l’acceptation de nos conditions générales de vente.

Si vous indiquez sur votre bulletin de réservation soit un souhait (choix d’un emplacement, exposition, étage, vue, etc...) soit une location d’objet (lit bébé, télévision, etc...), nous ferons notre possible pour vous satisfaire dans la limite de nos disponibilités mais ce service supplémentaire ne constitue pas une garantie contractuelle. La non satisfaction d’un souhait ou d’une location d’objet ne saurait, en aucun cas, être un motif d’annulation ou prétexte à une quelconque demande de remboursement ou de dédommagement.

Nous vous rappelons qu'un logement prévu pour un nombre déterminé d'occupants à la location, ne saurait en aucun cas être habité par un nombre supérieur de personnes. Il vous sera demandé le nombre exact de personnes à inscrire et leur âge. Tout dépassement pourra soit être refusé, soit faire l'objet d'un supplément de prix sur le lieu de séjour.

Tout séjour interrompu ou abrégé ne pourra donner lieu à aucun remboursement. En cas de départ anticipé, les clients doivent en avertir le responsable de la résidence.

Tous nos produits sont ouverts à la vente sous réserve de disponibilité.

Les éléments, photos et rédactions du site Internet ne sont pas contractuels. Nous nous efforçons de réunir dans ce site Internet un maximum d'informations. Une erreur d'impression est toujours possible. Tous les prix et dates de séjour doivent être confirmés par notre service de réservation. La présentation, décoration et/ou aménagement peuvent varier d'un hébergement à l'autre sans que le Fournisseurs ou le Service Hébergement ne puissent en être tenu pour responsable. Toutes les informations concernant les activités du village, de la station ou des environs ne vous sont données qu'à titre indicatif, elles ne sont pas un élément constitutif des prestations fournies et ne sauraient engager la responsabilité du Service Hébergement en cas d'inexistence lors de votre séjour.

Certains commerces, restaurants, activités et animations peuvent être fermés en début et fin de saison.

Toutes nuisances dans le Village, la station ou la localités, tous travaux ou aménagements entrepris par des autorités publiques ou par des particuliers - qui pourraient gêner nos clients - ne sauraient engager la responsabilité du Service Hébergement ou du Fournisseurs et être un prétexte à une quelconque demande de remboursement ou de dédommagement.

## **TARIFS**

Les prix indiqués dans nos tarifs sont exprimés en Euros et sont toutes charges comprises. Nous nous réservons le droit de modifier les tarifs de location en cas de variations économiques ou réglementaires.

*Nos prix comprennent :*

- – la mise à disposition du logement,
- – la consommation d'eau, d'électricité, le chauffage et les charges locatives.
- – l'accès à l'espace balnéo / spa

*Nos prix ne comprennent pas :*

- – la taxe de séjour payable sur place, variable selon les communes,
- – les cautions : 300 Euros par cottage et/ou par chalet , 100 Euros pour le ménage ; que vous versez à l'arrivée, elle vous seront restituées après le départ au plus tard dans un délai d'un mois.
- – les locations et services supplémentaires,
- – le forfait par semaine pour votre animal.

## PROMOTIONS

Les promotions sont non cumulables et valables uniquement pour un même séjour. Toutes les autres prestations non comprises dans l'offre promotionnelle en sont donc exclues.

## SERVICES

- *Ménage* : à votre arrivée, le logement est propre et devra être nettoyé par vos soins avant votre départ. Toutefois, si un nettoyage par notre service d'entretien au départ s'avérait nécessaire, celui-ci serait déduit de votre caution selon le tarif affiché à la réception de la résidence.

- *Animal domestique*: les chiens de 1ère et 2ème catégories sont interdits. Les animaux domestiques ne sont accueillis que dans la mesure où leur présence a été spécifiée et acceptée lors de la réservation. Un seul animal par logement est accepté dans tous nos hébergements moyennant une participation financière par semaine à régler sur place, le jour de l'arrivée.

L'animal devra être tenu en laisse dans les parties communes mais est interdit aux abords des piscines et des aires de jeux des enfants. Le carnet de santé, un certificat anti-rabique et le tatouage de l'animal sont exigés. Nous nous réservons la possibilité de refuser des animaux dangereux ou agressifs ou provoquant une nuisance dans la résidence.

- *Parkings*: les stationnements sont interdits en dehors de la place de parking réservés à cet effet sur chaque parcelle. En dehors de ces emplacements, La clientèle doit utiliser les parkings, non surveillés, situés à l'extérieur des résidences.

- *Locations et services supplémentaires*: les tarifs pour la location de linge, laverie, le forfait animal, internet, etc. sont affichés dans chaque logements.

## ASSURANCE ANNULATION

La notion de responsabilité civile variant d'un pays à l'autre, et la responsabilité du Service Hébergement ne pouvant être engagée par suite d'accident, pertes, vols, incendie, dégâts des eaux, blessures, etc, le CLIENT sera tenu de fournir au prestataire à son arrivée dans les lieux, une attestation garantie responsabilité civile de type « occupant séjour voyage » fournie en principe gracieusement par sa compagnie d'assurance.

Par conséquent, le Fournisseurs et le Service Hébergement déclinent toute responsabilité pour le recours que leur compagnie d'assurances pourrait exercer contre les locataires, en cas de sinistre.

Une assurance multirisque (annulation + dommage + responsabilité) civile utilisateur est donc à ce titre, proposée en option lors de la réservation.

Le Fournisseur doit s'engager et prouver qu'il détient bien toutes les assurances nécessaires à la location du bien loué et en rapport avec son activité de loueur. Le Service Hébergement ne pourra donc pas être tenue responsable et ou voir sa responsabilité engagée pour manquement à ces formalités de l'unique responsabilité du propriétaire.

## RESTAURATION

Des formules peuvent être proposés que ce soit ou non dans le cadre de package qui comprennent :

*Formule PENSION COMPLETE* : Petit-déjeuner (boissons chaudes et jus de fruits à disposition), Déjeuner et Dîner, hors boissons. (Formules snacking ou restaurant)

*Formule DEMI-PENSION* : Petit-déjeuner (boissons chaudes et jus de fruits à disposition) et Dîner, hors boissons.

## **ARRIVEES et DEPARTS**

Les logements sont disponibles à partir de 16 H le samedi. Ils doivent être libérés et en parfait état de propreté le samedi du départ entre 8 H et 11 H.

Les arrivées et les départs doivent se faire aux horaires d'ouverture de la réception : le Samedi: 8h00- 12h00/15h00-19h00

Il appartient aux clients d'aviser le responsable en cas d'arrivée ou de départ en dehors de ces horaires. En cas d'arrivée tardive, le responsable peut être amené à ne pas pouvoir vous accueillir. En aucun cas, Le Service Hébergement, ne peut être tenue pour responsable, ni supporter le remboursement des frais de toute nature (nuits d'hôtel, repas, suppléments...).

En cas de non présentation, et si aucune information ne parvient 24h après la date prévue d'arrivée, la prestation sera proposée à d'autres clients. Dans tous les cas, aucune réduction ou remboursement ne sera accordé. Les prestations non consommées au titre de ce retard, resteront dues et ne pourront donner lieu à aucun remboursement.

Le client ne peut, sauf accord préalable avec le Service Hébergement, modifier le contenu ou le déroulement de la prestation.

En cas d'interruption de la prestation par le client, il ne sera procédé à aucun remboursement.

## **ANNULATION DE SEJOUR**

Toute annulation doit être notifiée par courrier recommandé avec accusé de réception au Service Hébergement DIDIWAN (la date de réception faisant foi pour le calcul des frais d'annulation) et entraînera les frais suivants :

| Date d'annulation avant la date d'arrivée   | Frais d'annulation          |
|---|-----------------------------|
| Plus de 45 jours                            | 30% du prix du séjour TTC   |
| Entre 44 et 30 jours                        | 55% du prix du séjour TTC   |
| Entre 29 jours du départ et après le départ | 100 % du prix du séjour TTC |

Le Service Hébergement traitera chaque dossier dans un délai de 2 mois suivant la réception de la lettre recommandée avec accusé de réception.

## **RESPONSABILITES**

Il est à préciser que les effets, valises, objets, mobiliers, valeurs, véhicules des clients ne sont pas garantis contre le vol, les pertes ou dégradations qu'elle qu'en soit la cause. Les parties conviennent que le Service hébergement ne pourra jamais être inquiétée à ce sujet et qu'il appartient au locataire de contracter toutes assurances qu'il jugera utile. Ce cadre de responsabilités s'étend également aux locaux communs et tous autres dépendances ou annexes de l'établissement.

Les parkings ou les garages mis à disposition à titre onéreux ou à titre gratuit ne font pas l'objet d'un gardiennage ou d'une surveillance. Le Service hébergement ne pourra être tenue pour responsable en cas de vol ou de dégradations.

Les clients sont tenus de s'assurer à une compagnie d'assurance contre les risques inhérents à leur occupation, à savoir : vol, perte ou dégradation de leurs objets personnels, ainsi que pour les dégradations qu'ils pourraient faire au mobilier donné en location et également pour les dégâts qu'ils pourraient occasionner à l'ensemble des immeubles, de leur fait ou par leur négligence éventuelle. Les clients devront pouvoir justifier du tout à première réquisition.

Lors du départ, un état des lieux peut être effectué par un représentant de l'établissement et tout écart et/ou manque comparativement à l'inventaire d'origine et à l'état des lieux d'origine, soit concernant des dommages causés et/ou problème d'entretien seront facturés au client. L'établissement se réserve le droit de pénétrer dans les unités d'hébergements (louées) pour des raisons d'entretien, de contrôle et/ou de sécurité.

Le client est tenu responsable de tout objet cassé ou détérioré et des dommages qui pourraient être causés aux installations.

Toute clé perdue sera facturée 10 € au client.

Tous les frais annexes (options, extras de restauration, etc. non prévus dans le bon de réservation) seront à régler en fin de séjour auprès de la réception du site. Ceux-ci ne pourront en aucun cas être déduits de cette caution.

## **RESILIATION – REFUS DE RENOUVELLEMENT**

La convention sera résiliée de plein droit, sans formalité, ni délai, à la fin de la date prévue dans la convention et/ou en cas d'inexécution par le client de l'une de ses obligations ou dans le cas d'un comportement ne respectant pas le règlement intérieur et/ou nuisible au bien-être et confort des autres clients occupants.

Dans ces conditions, le client quittera immédiatement les lieux et le cas contraire sera expulsé, si besoin est, dans le cadre d'une procédure engagée à son encontre.

## **REGLEMENT INTERIEUR**

Un règlement intérieur est affiché dans chaque résidence et mis à disposition dans chaque unité d'hébergement. Nous vous remercions d'en prendre connaissance et de le respecter.

## REMARQUES

Si les circonstances nous y obligent, et seulement en cas d'évènements de force majeure, indépendants de notre volonté, ou bien pour des raisons de sécurité ou d'entretien, nous pourrions être dans l'obligation de modifier partiellement ou totalement nos séjours (fermeture totale ou partielle d'un site, d'un équipement commun, type piscine, restaurant, etc.). Si la modification est connue au moment de la réservation, le Service Hébergement sera tenu d'en informer le client.

Lorsque, avant le départ du client, nous nous trouvons contraints d'apporter une modification à l'un des éléments essentiels du contrat, le client peut, après en avoir été informé par lettre recommandée avec accusé de réception :

- soit résilier son contrat et obtenir sans pénalité le remboursement immédiat des sommes versées,
- soit accepter la modification proposée par le vendeur. Un avenant au contrat précisant les modifications apportées est alors signé par les parties.

Toute diminution de prix vient en déduction des sommes restant éventuellement dues par le client, et, si le paiement déjà effectué par ce dernier excède le prix de la prestation modifiée, le surplus lui sera restitué avant la date de son départ.

Etat de santé du participant, handicap, minorité, tutelle, etc. doit impérativement être signalée lors de la réservation afin d'émettre d'éventuelles réserves quant à la bonne adaptation et qualité du séjour, le déconseiller ou offrir un logement ou une situation adaptée.

Ce dossier a fait l'objet de la plus grande attention. Néanmoins, quelques erreurs peuvent se présenter dont le Service Hébergement ne pourra être tenu pour responsable mais qu'il vous fera connaître avant votre départ (erreurs constatés de saisie ou d'impression, ainsi que toute modification du descriptif de la prestation offerte)

## SERVICE APRES-VENTE

Nous ne pouvons être tenus pour responsables des cas fortuits, de force majeure, catastrophes climatiques ou de nuisances qui viendraient perturber, interrompre ou empêcher le séjour.

En cas de problème dans le logement loué, vous devez formuler une réclamation sur place auprès du responsable afin de prendre date.

Toute réclamation concernant l'inventaire, l'état, le ménage du logement loué, doit être formulée dans les 24 heures suivant l'arrivée. Passé ce délai, il y a forclusion et aucune réclamation ne sera prise en compte et les clients seront tenus responsables lors du départ, des éventuels dégâts ou manquants.

Le Service Hébergement ne peut être tenue pour responsable des objets oubliés par les clients sur leur lieu de villégiature et chargée ni de leur recherche ni de leur rapatriement.

Toute observation ou réclamation concernant un séjour doit parvenir au Service Hébergement par lettre recommandée avec accusé de réception dans un délai maximum de 30 jours après la date de fin de séjour afin de traiter votre réclamation dans un délai de 2 mois suivant la réception de la lettre.

## **OFFRES COMMERCIALES**

Vous êtes susceptibles de recevoir des offres commerciales de notre société pour les produits et services analogues à ceux que vous avez commandés. Si vous ne le souhaitez pas, nous vous remercions de nous le faire savoir soit par email à [Levillagedespinsdor@orange.fr](mailto:Levillagedespinsdor@orange.fr) ou par courrier à SARL DIDIWAN— 1998 Route de Lespecier —40170 BIAS

## **DROIT A L'IMAGE**

DIDIWAN se réserve le droit d'utiliser les photos prises lors des séjours pour illustrer ses documents de communication, sauf avis contraire du participant, de ses parents ou de son représentant légal. Il vous suffit de nous en informer par courrier dans le délai d'un mois à l'issue du séjour à SARL DIDIWAN— 1998 Route de Lespecier —40170 BIAS

## **REGLEMENT LITIGES**

En cas de litige entre les parties, les Tribunaux de Bayonne seront seuls compétents.